



Compte-rendu du Comité de suivi du 19/06/2006

Participaient :

Administration: le DDE, le DDE adjoint, le SG, P. BENAC

Syndicats :CFDT, FO, CGT

Pour la CFDT : N. Lauzely - JA Camel

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Les derniers cas de prépositionnement »
2. Commission tripartite

Pré-positionnement : les 3 derniers cas :

Lors de la précédente réunion du comité de suivi, 3 agents n'avaient pas encore été prépositionnés définitivement, la direction essayant de trouver pour chacun d'eux des conditions plus acceptables pour ces mutations « forcées ». Chacun de ces agents a été reçu par le directeur cette semaine ; au cours de cet entretien des précisions leur ont été données sur leur poste et sur les conditions d'affectation.

Au final :

- Didier PONTAC se verra affecté sur la subdivision de Castelsarrasin, avec, pour les 7 mois à venir, une mise à disposition pour le suivi des travaux de la rocade de Montauban (avec véhicule de service). Cet agent devra se repositionner sur un autre poste dès qu'il y aura une opportunité correspondant à son métier.
- Jean-Michel BOURNET est affecté à la subdivision de Caussade avec véhicule de service
- Pierre DIZARD est affecté au bureau Sécurité Routière au siège de la DDE à Montauban (avec véhicule de service).

Pour l'ensemble des agents concernés par des mobilités (8 agents), nous avons demandé à la direction de leur faire un courrier précisant, officiellement, les conditions de cette mobilité (ISM, déménagement, véhicule de service, ...) et ce, avant le 30 juin, date butoir pour l'acceptation du prépositionnement. La direction a accepté cette demande.

Pour notre part, puisque les conditions de mobilité (ISM, prime de déménagement, véhicules à disposition, ...) entre dans un cadre défini et autorisé, nous serions favorables à la diffusion par l'administration, à l'ensemble des agents, de ces conditions "négociées".

Concernant le poste de contrôleur à Caussade, l'administration va ouvrir ce poste à l'extérieur le plus rapidement possible.

Commission tripartite :

Cette commission, chargé du suivi les transferts, composée du Préfet, du Conseil Général et de la DDE (Direction et organisations syndicales) se réunira le mardi 27 juin à 17 h à la préfecture. Cette première réunion devrait surtout consister à une mise en place de ladite commission et des méthodes de travail.